

## Le conclave se tiendra entre le 15 et le 20 mars

Author : Vini Ganimara

Categories : [Brèves](#), [Divers Osservatore](#), [Osservatore Vaticano](#), [Rome](#)

Date : 15 février 2013



La constitution apostolique ***Universi Domini Gregis*** portant sur « *la vacance du Siège apostolique et l'élection du Pontife romain* », [promulguée](#) par le bienheureux **Jean-Paul II** le 22 février 1996, prévoit en son n° 37 : « *J'établis aussi que, à partir du moment où le Siège apostolique est légitimement vacant, les Cardinaux électeurs présents doivent attendre les absents pendant quinze jours pleins ; toutefois, je laisse au collège des Cardinaux la faculté de différer de quelques jours, s'il y a des motifs graves, le commencement de l'élection. Mais, passés vingt jours au plus depuis le commencement de la vacance du siège, tous les Cardinaux électeurs présents sont tenus de procéder à l'élection.* » Dès lors, le conclave devrait s'ouvrir au plus tôt le 15 mars et au plus tard le 20 mars.